MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

**Fiche de poste**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Identification du poste : ADJOINT ENCADREMENT DU CHEF DE CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL | | | |
| catégorie: A | | | |
| Contexte du recrutement : Poste vacant Poste susceptible d’être vacant Création  Candidature possible sur l’un ou les deux séjours SNU suivants :   * Encadrement d’un séjour de cohésion se déroulant du **12 juin au 24 juin 2022** avec 5 jours de formation et de préparation en amont. * Encadrement d’un séjour de cohésion se déroulant du **3 au 15 juillet 2022** avec 5 jours de formation et de préparation en amont.   Contrat mis en place environ 7 semaines avant le début du séjour. | | | |
| Localisation administrative et géographique : Sur le departement de XXX | | | |
| **Centre**  **Adresse :** | EN COURS | | |
| Le poste et son environnement | | | |
| Fonction : Adjoint encadrement du Chef de centre du service national universel | | | |
| Nombre d’agents à encadrer : X cadres et X volontaires | | | |
| Conditions particulières d’exercice : en fonction de l’origine du recrutement : contrat d’engagement éducatif, CDD, mise à disposition, détachement, autre.obligation de logement pendant le séjour de cohésionParticipation à une formation dédiée avant le séjour HEBERGEMENT ET RESTAURATION PRISE EN CHARGE DURANT LE SEJOUR DE COHESION | | | |
| Description DU CENTRE SNU : | | | |
| Le SNU est un projet d’émancipation et de responsabilisation de la jeunesse complémentaire de l’instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s’appuie sur l’expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d’une culture de l’engagement et l’accompagnement de l’insertion sociale et professionnelle des volontaires.  Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans :   * Une phase préalable d’information et de préparation, qui permet d’informer les familles et de préparer l’appel des volontaires. Appuyée sur le collège et les programmes d’enseignement, elle se traduit également par l’organisation d’une journée d’information en classe de 3e ; * un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la vie en collectivité, la responsabilité et l’esprit de défense comme de résilience. Ce séjour réalisé en hébergement collectif dans l’année qui suit la classe de 3e, est aussi l’occasion de bilans individuels ; * une mission d’intérêt général, obligatoire, inscrite dans une logique d’accompagnement et d’individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettent d’accompagner les volontaires dans la construction de leur projet personnel et professionnel ; * une phase d’engagement volontaire d’au moins 3 mois, réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s’appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.  1. Après une préfiguration en 2019 dans 13 départements et un report en 2020 pour raisons sanitaires, le SNU a été déployé en 2021 dans l’ensemble des départements y compris les départements et collectivités d’Outre-Mer. Ainsi, du 20 juin au 2 juillet 2021, 2 000 jeunes ont été accueillis dans les 13 séjours de cohésion en Nouvelle-Aquitaine.   Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l’impératif absolu de sécurité. Une attention particulière devra notamment être portée au respect de l’intégrité physique et psychologique et morale des jeunes mineurs, tout particulièrement à l’occasion du séjour de cohésion.  Au titre de ses compétences relatives à l’action éducative, l’Inspecteur d’Académie-DASEN dirige les travaux de déploiement du SNU. Le Préfet est responsable du dispositif dans le département et s’appuie sur un **chef de projet** qui pilote **la réalisation du projet départemental** et qui est le premier interlocuteur et donneur d’ordres du chef de centre. Le chef de projet départemental s’appuie sur un comité de coordination départementale, chargé de la mobilisation et de la coordination des services de l’État.  Dans chaque département, **un ou plusieurs centres d’hébergement** abritent le ou **les séjours de cohésion**. Chaque centre est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l’action publique, associative ou professionnelle concourant à la mise en œuvre du SNU.  Le chef de centre est appuyé dans ses missionspar 2 adjoints :   * **un adjoint encadrement**, chargé de la direction et de l’animation des tuteurs et des cadres de compagnie ; * **un adjoint éducatif** qui coordonne l’ensemble des intervenants, s’assure de la cohérence du projet pédagogique avec l’ensemble des administrations, agences et associations concourantes.   Il dispose **d’une équipe de soutien du centre** (équipe adaptée en fonction de la taille du centre) composée de :   * **un intendant** chargé de la gestion quotidienne du centre * **un** **référent sanitaire** qui assure le suivi sanitaire des volontaires et contribue à la promotion de la santé * **un** **référent sport et cohésion** qui appuie l’action des capitaines de compagnie dans ces deux domaines et relaie celle de l’équipe de direction du centre.   des intervenants, s’assure de la cohérence du projet pédagogique avec l’ensemble des administrations, agences et associations concourantes. | | | |
| effectifs de la structure : Préciser X cadres et X volontaires | | | |
| Description du poste (responsabilités, missions, attributions et activités) | | | |
| Membre de l’équipe de direction du centre, l’adjoint encadrement seconde le chef de centre dans quatre domaines principaux :   1. Management de l’encadrement  * En amont du séjour, il participe au recrutement des cadres et des tuteurs et s’assure de la réalisation préalable du contrôle d’honorabilité * il dirige l’action des cadres du niveau intermédiaire en vue d’un déroulement harmonieux du séjour * par son exemple et sa présence, il appuie le chef de centre dans la mise en œuvre d’une politique éducative qui allie exigence et écoute des volontaires * il guide et accompagne les cadres des compagnies dans leur rôle d’éducateurs à la fois exigeants et bienveillants vis-à-vis des volontaires ainsi que dans leurs responsabilités de management des tuteurs.  1. Respect du règlement intérieur et participation active et harmonieuse à la vie en commun  * L’adjoint encadrement s’assure de la bonne exécution du règlement intérieur pendant tout le séjour * il contribue à l’éducation à la citoyenneté et à l’apprentissage des règles de vie en commun. Il apporte une vigilance particulière aux conditions et aux règles de la mixité et de l’inclusion * il conseille les cadres de contact afin de prévenir et gérer les conflits dans le centre * en lien avec l’adjoint éducatif, il s’assure de l’assiduité et de la participation active et effective de tous les volontaires à toutes les activités.  1. Démocratie interne et développement d’un vivre ensemble harmonieux  * L’adjoint encadrement organise la mise en pratique dans la gestion générale et dans la vie quotidienne du centre de tout ce qui relève de la cohésion de groupe, de la solidarité, de la disponibilité à servir et du vivre ensemble. Dans ce champ, il s’appuie sur les compétences et l’expertise du référent sport et cohésion. * il s’assure du bon déroulement des moments de démocratie interne et en fait le bilan tout au long du stage. Dans ce cadre, il veille à faire vivre l’engagement des jeunes au quotidien * il met en place et pilote l’ensemble des mesures qui permettent la participation des volontaires porteurs de handicap ou à besoins particuliers.  1. Sécurité  * En charge de la sécurité générale, l’adjoint encadrement établit et pilote les relations avec les forces locales de sécurité et avec les services hospitaliers et de secours. Dans ce champ, il agit en relation étroite avec l’infirmier, référent sanitaire du centre. * animé par la préoccupation permanente de la sécurité absolue des volontaires, en lien avec les cadres de compagnie, il organise le service des cadres de compagnies et des tuteurs de maisonnées, de jour comme de nuit. * En lien avec les chefs de compagnie, il organise et pilote les relations de l’encadrement avec les familles des volontaires * enfin, il organise les rassemblements quotidiens pour les couleurs et la cérémonie de clôture du séjour. | | | |
| **Principaux interlocuteurs** **:** | | | |
| Les autres services de la direction  Les agents du ministère  Les autres directions | | Les services déconcentrés  Les cabinets ministériels  Le secteur privé | D'autres ministères  D’autres acteurs publics  Des organismes étrangers |
| Expérience professionnelle souhaitée : Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée | | | |
| Les connaissances et compétences mises en œuvre | | | |
| Connaissances :  * Psychologie et sociologie des adolescents * Techniques de management * Méthode de gestion d’un conflit * Systèmes d’aide aux enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers * Gestion d’évènements graves   **Compétences managériales requises**   * Sens des relations humaines * Capacité au leadership et maîtrise de soi * Autorité et rayonnement * Capacité à animer des équipes * Sens de l’initiative * Expérience d’encadrement dans les armées ou dans un établissement éducatif des armées * Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) | | | |
| |  | | --- | | REMUNERATION | | Dans le cadre du contrat d’engagement éducatif et pour **un 1er séjour SNU en 2022**, il est prévu une rémunération sur 34 jours maximum :   * 14 jours de conception / préparation / formation en amont du séjour * 15 jours d’encadrement du séjour comprenant également la participation au convoyage des jeunes * 1 jour de retour d’expérience * 4 jours de repos compensateur   **Dans le cadre d’un 2nd séjour SNU sur 2022**, la rémunération sera sur 31 jours maximum : 11 jours de conception / préparation / formation en amont du séjour. |  Vos contacts RH (nom, prénom, fonction, téléphone, adresse électronique) | | | |
| XXX | | | |